

27.10.2021
Par Ben Garneau

LETTRE OUVERTE À LA COMMISSAIRE DE LA GRC BRENDA LUCKI

Lettre ouverte à la commissaire de la GRC Brenda Lucki
Quartier général de la GRC
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario) K1A 0R2



21 octobre 2021

Chère commissaire Brenda Lucki :

Nous soumettons respectueusement cette lettre ouverte pour exprimer nos préoccupations les plus sincères et notre position résolue contre l'intervention médicale coercitive forcée des Canadiens et contre la discrimination induite subie par ceux qui exercent leur droit légitime à l'autonomie corporelle. Nous ne sommes pas contre les vaccinations, mais en tant qu'agents chargés de l'application des lois, nous ne pouvons pas en toute conscience participer volontairement à l'application de mandats qui, selon nous, vont à l'encontre des meilleurs intérêts des personnes que nous protégeons.

RÉSUMÉ

En tant que Canadiens, nos libertés protégées par la Constitution précèdent le gouvernement et ne peuvent être limitées que temporairement si la majorité des preuves justifient de telles violations comme étant raisonnables, prouvables et guidées par la loi. Si nous présentions toutes les preuves disponibles devant un tribunal, nous croyons fermement que les mandats mis en œuvre par le gouvernement ne résisteraient pas à un examen minutieux.

En tant qu'enquêteurs expérimentés, nous regardons au-delà des informations fournies et nous nous concentrons sur la manière dont les informations sont présentées. Une enquête appropriée doit être menée aussi objectivement que possible et suivre le principe selon lequel il vaut mieux avoir des questions auxquelles on ne peut pas répondre que d'avoir des réponses qui ne peuvent pas être remises en question. Une enquête complète doit inclure la divulgation complète de tous les faits de l'affaire, même des preuves contradictoires. Pourquoi, alors, y a-t-il peu ou pas de tolérance pour un débat libre et ouvert sur cette question ? De nombreux experts médicaux et scientifiques crédibles sont censurés. En conséquence, nous sommes à juste titre préoccupés par « la science » que nous sommes contraints de « suivre ».

En tant que représentants de nos collectivités au sein de la GRC et représentants de la GRC dans nos collectivités, nous n'avons jamais été témoins d'une telle division dans notre pays. Ce sentiment de « nous contre eux » sera encore alimenté par le fait d'avoir une force de police composée uniquement de personnes « vaccinées », tout en servant des communautés composées de personnes « non vaccinées », ce qui va à l'encontre du modèle de police communautaire que la GRC s'est efforcée d'atteindre.

En tant qu'agents chargés de l'application de la loi, nous sommes déjà confrontés à des niveaux plus élevés de stress et de maladies mentales en raison de la nature de notre travail. Celles-ci

ont été aggravées - considérablement - par des mandats que nous pensons être profondément contraires à l'éthique, menaçant nos moyens de subsistance et divisant la société.

En tant qu'employés fédéraux, que fait-on pour atténuer ce stress? De plus, quelles garanties avons-nous que les injections n'entraîneront pas d'effets secondaires à court ou à long terme ? Quelles mesures seront prises pour garantir que les membres sont indemnisés pour les effets secondaires indésirables ?

Les policiers sont censés préserver la paix, faire respecter la loi et défendre l'intérêt public. Nous croyons fermement que les traitements médicaux forcés et forcés minent les trois et, par conséquent, contredisent nos devoirs et nos responsabilités envers les Canadiens. Nous restons fidèles à la Charte et à la Déclaration des droits et vous demandons d'envoyer des enquêteurs pour recueillir les déclarations de professionnels de la santé (et d'autres témoins fiables) qui prétendent avoir été réduits au silence – mettant des vies en danger. Permettez-nous de rendre ces informations accessibles à tous afin que le public puisse les examiner et obtenir un consentement éclairé.

À PROPOS DE NOUS

Cette lettre a été créée à partir des pensées, des croyances et des opinions collectives de policiers en service actif de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de partout au pays. Nous avons une vaste expérience qui comprend, mais sans s'y limiter, les services généraux, le crime fédéral grave et le crime organisé, la liaison scolaire, les services de protection du premier ministre, l'équipe d'intervention d'urgence, les relations avec les médias et l'unité spéciale d'exécution des forces combinées. Nous venons de divers rangs, niveaux d'expérience, communautés, origines culturelles, croyances religieuses et statuts vaccinaux. Ensemble, nous sommes les gendarmes pour la liberté. Nous sommes des agents de police individuels qui se sont unis dans la conviction que les citoyens, y compris les employés fédéraux, ne devraient pas être forcés et contraints de subir une intervention médicale.

NOTRE POSITION

En août 2021, le Premier ministre canadien Justin Trudeau a annoncé : « Les fonctionnaires fédéraux doivent être complètement vaccinés » et que pour ceux qui n'ont pas d'exemption médicale et qui choisissent de ne pas se faire vacciner : « Il y aura des conséquences » 1 .

Depuis cette déclaration, de nombreux employés fédéraux ont appris qu'ils seraient renvoyés chez eux sans salaire pour avoir refusé de recevoir un traitement médical contesté. Nous sommes unis dans la conviction que les gens ne devraient pas être forcés ou contraints de recevoir les traitements COVID-19 actuels – cela devrait être volontaire. Nous sommes unis contre l'intervention médicale forcée et coercitive des Canadiens et contre la discrimination à laquelle sont confrontés ceux qui ont exercé leur droit à l'autonomie corporelle. Nous croyons à la démocratie, à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Déclaration des droits.

Il ne s'agit pas de savoir si les gens doivent être vaccinés – c'est un choix personnel.

LA LOI

Notre devoir principal en tant qu'agents de la paix à la GRC est de préserver la paix 2 . Nous n'avons jamais été témoins du niveau de division dans notre pays comme nous le voyons

actuellement avec la pandémie de COVID-19. Il est de notre responsabilité, plus que jamais, de tout mettre en œuvre pour préserver la paix dans notre pays.

La Charte des droits et libertés (la Charte) protège les droits et libertés fondamentaux essentiels pour que le Canada demeure une société libre et démocratique 3 . La Déclaration canadienne des droits ajoute : « ... la nation canadienne est fondée sur des principes qui reconnaissent ... la dignité et la valeur de la personne humaine et la position de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres. 4 » Il poursuit en disant : « Affirmant également que les hommes et les institutions ne restent libres que lorsque la liberté est fondée sur le respect des valeurs morales et spirituelles et de la primauté du droit. 5 "

Nous croyons que nos gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas respecté la Charte, la Déclaration des droits et la Constitution et nous assistons à l'érosion de la démocratie au Canada. Comme vous le savez, la Charte ne garantit pas des libertés absolues. Si le gouvernement veut limiter les libertés, il doit établir que les limitations sont raisonnables compte tenu de tous les faits disponibles. Le gouvernement doit adhérer à un processus pour prouver que ses actions sont appropriées, appelé le test Oakes. Nous croyons fermement que si tous les éléments de preuve disponibles étaient présentés devant un tribunal, les mandats mis en œuvre par le gouvernement ne passeraient pas le test Oakes. Au moment de la rédaction de cette lettre, la clause nonobstant l'article 33 de la Charte n'a pas été invoquée pour cette pandémie.

Exiger des options de traitement COVID-19 obligatoires est une pente glissante et permet au gouvernement d'outrepasser son autorité sans contrôle. Elle porte atteinte à la croyance fondamentale de notre société selon laquelle l'individu a le droit et la liberté de choisir. Le choix de recevoir ou non des traitements médicaux a toujours été un droit individuel au Canada. Le Rapport national canadien sur l'immunisation (1996) a déclaré : « L'immunisation n'est pas obligatoire au Canada; il ne peut pas être rendu obligatoire à cause de la Constitution canadienne. 6 " L'article 2 de la Charte garantit ces libertés fondamentales par la liberté de conscience (sous-section a) et la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression (sous-section b) 7. Sans la liberté de choix des individus, nous n'aurions pas de société démocratique.

Bien que le Code de Nuremberg ne soit pas une loi, il est internationalement accepté et est conforme à l'esprit de notre Charte et Déclaration des droits. Un élément clé du Code de Nuremberg est que les participants à une expérience médicale doivent participer volontairement sans aucune forme de force ou de coercition 8 . Nous avons obtenu de la documentation de plusieurs médecins canadiens qui ont expliqué que les options de traitement COVID-19 actuelles au Canada, appelées « vaccins », ont récemment été autorisées en tant que nouveaux médicaments malgré l'absence de données à long terme 9 . Selon ces médecins canadiens accrédités, ces options de traitement ne répondaient aux critères des vrais vaccins que très récemment, lorsque la définition du vaccin a été modifiée 10,11. Sans données à long terme, ces vaccins sont encore expérimentaux. Nous pensons que le fait de supprimer les droits et libertés des citoyens qui refusent de participer à des options de traitement spécifiques au COVID-19 est une forme de coercition.

Le Code criminel contient les infractions pénales de notre pays et explique qu'une personne commet une agression en appliquant intentionnellement la force à quelqu'un d'autre sans le consentement de cette personne 12 . Le Code pénal précise en outre que le consentement n'est

pas obtenu d'une personne qui se soumet ou néglige de résister en raison de l'autorité exercée sur elle 13 . Comment alors quelqu'un peut-il donner son consentement approprié à une injection de traitement COVID-19 lorsqu'il le fait sous la menace de perdre son emploi, ses libertés ou ses moyens de subsistance ? Les tribunaux canadiens ont déjà statué qu'un traitement médical sans le consentement éclairé approprié constitue une agression 14 .

En tant qu'agents chargés de l'application des lois, nous ne pouvons pas en toute bonne conscience participer volontairement à l'exécution de mandats qui violent les lois de notre pays et violent les droits et libertés des personnes que nous protégeons.

NE L'OUBLIONS PAS

Chaque année, le 11 novembre, nous nous souvenons de ceux qui ont sacrifié leur vie pour nos libertés. De Flanders Field à Juno Beach, de nombreux Canadiens ont saigné et sont morts en combattant des nations tyranniques. Nous devons nous souvenir des événements passés pour éviter la répétition des plus grandes erreurs de l'histoire.

Le 30 septembre, nous avons eu l'occasion de réfléchir à de tels moments lors de notre première Journée nationale pour la vérité et la réconciliation. Sous la direction du gouvernement du Canada, les membres de la GRC ont déjà reçu des ordres légaux pour retirer des enfants de leurs maisons et les transporter dans des pensionnats. Le Canada se remet encore de l'impact de ces décisions et actions. La GRC n'a pas encore regagné la confiance de certains citoyens.

Il fut un temps où les scientifiques croyaient que les humains étaient divisés en hiérarchies raciales et que le niveau d'intelligence et les caractéristiques d'une personne étaient déterminés par la race 15 . Ces croyances n'ont pas été fortement contestées et ont été largement acceptées comme des faits scientifiques 16 . La phrénologie était également largement acceptée comme étant une étude scientifique légitime 17 . Il ne s'agit pas d'exemples d'erreurs scientifiques, mais de personnes menant des enquêtes médiocres ou méconnaissant leurs conclusions. Ce ne sont là que deux des nombreux exemples historiques de vérités scientifiques largement acceptées, qui sont devenues des pratiques ridiculisées.

Nous regardons en arrière à cette époque de hiérarchie raciale et nous nous demandons comment quelque chose d'aussi mal a pu être si largement accepté comme la vérité. Il est tout aussi difficile pour de nombreuses personnes de concevoir comment des agents de la GRC auraient pu suivre aveuglément des ordres légitimes qui ont dévasté tant de vies. Pourtant, nous nous trouvons maintenant dans des eaux dangereuses, alors que des agents de la GRC sont forcés, sous la coercition et la contrainte, de participer à des actions qui, selon eux, vont à l'encontre de l'esprit des lois canadiennes.

Nous trouvons ironique qu'une organisation qui prêche l'honneur et le respect des valeurs canadiennes, et le sacrifice de leurs anciens combattants, soutienne des actions qui contredisent les valeurs que nos anciens combattants se sont battus pour défendre. L'application de l'identification et des points de contrôle était une première étape de ce qui allait devenir l'Holocauste. Des citoyens canadiens d'origines diverses sont séparés et punis pour avoir choisi de ne pas divulguer une décision médicale personnelle. Nous ne pouvons imaginer une façon plus ironique et cruelle pour nos gouvernements de rendre hommage aux sacrifices que les

Canadiens ont consentis dans le monde pour protéger les libertés individuelles qu'en participant à un processus qui leur enlève ces libertés.

Aujourd'hui, au lieu d'avoir une version de la « vérité » scientifique pendant cette pandémie, nous avons des versions qui se contredisent. Comment certains professionnels peuvent-ils être si certains que leur interprétation de la science est correcte alors que d'autres prouvent le contraire ? L'histoire a déjà démontré que nous nous trompons même lorsque nos scientifiques sont d'accord.

Nous reconnaissons qu'il existe un spectre rempli de croyances liées à cette pandémie. Par souci de simplicité, nous ferons référence à deux écoles de pensée principales : le récit commun (ceux qui croient que les injections de traitement COVID-19 actuelles sont le moyen de traverser la pandémie) et ceux qui ont des inquiétudes concernant les injections de traitement COVID-19. Il est important de noter que nous ne discutons pas des « anti-vaccins » dans cette lettre. Nous discutons de personnes ayant divers statuts vaccinaux qui posent des questions sur les options de traitement COVID-19 actuelles qui leur sont imposées.

LA SCIENCE

Les membres de la GRC ne sont pas des scientifiques ni des professionnels de la santé; notre profession est l'application de la loi. Nous ne prétendons pas être des experts dans les domaines médicaux ou scientifiques, mais nous sommes des enquêteurs expérimentés et professionnels : nous recherchons les faits. Les enquêtes appropriées suivent des pratiques simples qui restent cohérentes dans la plupart des domaines. Ces pratiques incluent, sans s'y limiter : poser les bonnes questions, suivre les preuves, être conscient de la façon dont les biais peuvent affecter les résultats et permettre aux preuves de pointer vers la conclusion - ne pas permettre à la conclusion de pointer vers les preuves. Plus important encore, une enquête appropriée doit être menée aussi objectivement que possible et suivre le principe selon lequel il vaut mieux avoir des questions auxquelles on ne peut pas répondre que d'avoir des réponses qui ne peuvent pas être remises en question. Une enquête complète doit inclure la divulgation complète de tous les faits de l'affaire, même des preuves contradictoires.

La pandémie de COVID-19 a amené plusieurs scientifiques et professionnels de la santé à nous fournir des informations qu'ils ont qualifiées de « science », « scientifiques » ou de « faits ». Le problème avec bon nombre de ces déclarations est que les informations fournies contredisaient souvent un autre élément de « fait scientifique » qu'un professionnel tout aussi qualifié avait produit. Cela rend presque impossible pour la personne moyenne de savoir quoi croire et quoi ne pas croire.

En tant qu'enquêteurs expérimentés, nous regardons au-delà des informations fournies et nous nous concentrons sur la manière dont les informations sont présentées. Cela nous permet d'avoir une idée de la crédibilité de l'information. Certains professionnels font des déclarations définitives telles que « C'est sûr et efficace » ou « Ceci est la voie », donnant peu ou pas d'explication sur la façon dont ils sont parvenus à leur conclusion. Lorsque les informations fournies sont contestées ou remises en question, la réponse indique souvent que la réponse est quelque chose qui ne peut pas être remis en question. Le CDC a récemment modifié sa définition de l'immunité et du vaccin 10,11, permettant aux injections de traitement COVID-19 actuelles de correspondre à la définition. Il s'agit d'un exemple de mesures prises lorsque vous permettez à votre conclusion de pointer vers votre preuve.

D'autres professionnels qualifiés ont fourni d'autres informations pendant cette pandémie. Ce n'est pas ce qu'étaient leurs résultats, mais comment ils sont arrivés à leurs résultats en quoi nous croyons. Ces professionnels ont tous été en mesure d'articuler assez bien leurs conclusions et sont prompts à admettre les questions restantes auxquelles ils ne peuvent pas répondre. Ces professionnels (du Canada 18 et de l'étranger 19) ont exprimé des avertissements et des préoccupations concernant les options de traitement COVID-19 actuelles tolérées par les gouvernements. Certaines de ces préoccupations suggèrent un nombre plus élevé que la moyenne d'effets secondaires modérés à graves des « vaccinations » COVID-19 par rapport à nos vaccinations traditionnelles 19 . D'autres ont déclaré que les options de traitement COVID-19 actuelles s'avèrent moins efficaces qu'on ne le croyait initialement 20,21 .

Nous avons joint plusieurs documents en annexe à cette lettre qui contiennent des informations qui, selon nous, soulèvent des préoccupations raisonnables concernant les mandats actuels de vaccination contre la COVID-19 observés dans notre pays. Nous vous encourageons à examiner attentivement les documents et le travail auquel chaque document fait référence. Bien que nous comprenions que nous avons fourni beaucoup de matériel - qui prendra du temps et des ressources à lire - nous pensons que le fait qu'il y ait autant de preuves s'opposant au déploiement obligatoire des traitements COVID-19 actuels est une raison suffisante pour prendre nos inquiétudes. sérieusement.

Il y a également eu des articles scientifiques qui suggèrent que l'immunité naturelle est une meilleure forme de protection que ce que la vaccination COVID-19 peut donner 21-24 . Pourquoi les tests d'anticorps ne sont-ils pas discutés comme une option potentielle pour les membres de la GRC?

Voici une liste des documents que nous avons joints à cette lettre. Ces documents sont un échantillon de ce qui est disponible et ont été rédigés par des personnes (ou des groupes) de professionnels scientifiques ou médicaux dans des domaines directement liés à la pandémie de COVID-19. Nous nous en remettons à leur expertise.

Annexe A – Il s'agit d'une lettre ouverte du Dr Eric Payne, neurologue pédiatrique en Alberta, au Collège des médecins et chirurgiens de l'Alberta. Dans sa lettre, le Dr Payne met en évidence plusieurs incohérences qu'il a trouvées avec le récit commun. Le Dr Payne fournit plusieurs sources du monde entier tout au long de sa lettre.

Annexe B – Ceci est la déclaration de l'Alliance canadienne pour les soins de Covid. Ce document aux sources abondantes fournit des informations sur la pandémie actuelle et formule des recommandations basées sur leurs conclusions.

Annexe C – Il s'agit d'une lettre du Dr Byram Bridle, un immunologiste viral en Ontario, au président de l'Université de Guelph. Le Dr Bridle utilise sa vaste expérience et ses qualifications pour expliquer ses préoccupations concernant le récit commun entourant les injections de traitement COVID-19. Le Dr Bridle exprime également ses préoccupations concernant les mandats de santé COVID-19.

Annexe D – Il s'agit d'une lettre ouverte de Health Professionals United aux Alberta Health Services. La lettre décrit les raisons pour lesquelles plusieurs travailleurs de la santé de première ligne en Alberta s'opposent fortement aux mandats obligatoires de vaccination COVID-19.

Annexe E – Il s'agit d'une lettre ouverte des travailleurs de la santé de première ligne de la Colombie-Britannique au Dr Bonnie Henry, Adrian Dix et au premier ministre John Horgan. Le ou les auteurs déclarent que leurs expériences et leur expertise sont ignorées et demandent que les mandats de vaccination soient révoqués.

Annexe F – Il s'agit d'un rapport du Dr Tess Lawrie du Royaume-Uni. Le Dr Lawrie démontre le nombre anormal d'effets indésirables signalés des injections actuelles de traitement COVID-19.

Annexe G - Il s'agit d'un rapport complet comparant l'immunité naturelle au COVID-19 par rapport à l'immunité induite par un vaccin. Il était composé de plusieurs scientifiques de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

LA CENSURE

Nous ne sommes pas contre les vaccinations et nous essayons d'aider notre pays à traverser cette pandémie. Nous voulons participer d'une manière qui est sûre pour notre bien-être physique et mental. Nous pensons qu'il est essentiel que les gens participent avec un consentement pleinement éclairé en comprenant tous les risques de ce à quoi ils sont invités (ou dans ce cas forcés) à participer.

En tant qu'agents de police expérimentés, nous nous sommes habitués à ce que les médias nous présentent de manière négative ou à ce que les médias déforment le résultat d'un incident policier. Il serait peu ou pas surprenant pour nous d'apprendre qu'une agence médiatique a mal rapporté un incident. Cependant, il était surprenant pour nous d'apprendre que plusieurs de ces scientifiques et médecins, qui remettaient en cause les informations alimentant les mandats de traitement COVID-19, parlaient également de censure 25-27 .

En tant qu'enquêteurs expérimentés, nous savons qu'il est de notre responsabilité de présenter tous les faits disponibles au public - par procuration des tribunaux. Ce n'est pas à nous de décider de l'issue d'une enquête. Notre travail consiste à recueillir tous les faits disponibles afin que le public (les tribunaux) puisse prendre une décision éclairée. Nous avons appris des erreurs du passé que présenter des preuves qui ne soutiennent qu'un seul côté, tout en ignorant ou en refusant de reconnaître les preuves d'un autre côté, est erroné et ternit une enquête. Nous ne pouvons pas fournir de preuves de témoins qui sont d'accord sur une histoire tout en ignorant ou en cachant les témoins qui sont d'accord sur un récit différent d'un incident.

Il serait impensable que des membres de la GRC ignorent de façon flagrante les témoins dans une enquête pour induire les tribunaux en erreur. L'enquête perdrait toute intégrité et les membres seraient critiqués. Pourquoi alors permettons-nous ce même comportement à d'autres personnalités publiques ? Il y a des professionnels de la santé accrédités de notre propre pays qui essaient désespérément de faire entendre leurs conclusions. Au lieu de permettre à ces professionnels de s'exprimer librement et de discuter publiquement de leurs résultats, ils sont réduits au silence par les instances dirigeantes 25-27 .

Notre expérience dans l'application de la loi et en tant qu'enquêteurs nous a permis de voir à quel point il est crucial que ces professionnels soient autorisés à s'exprimer ouvertement et publiquement. Sans l'information incluse dans les discussions, nous croyons que les citoyens du Canada (y compris les membres de la GRC) ne reçoivent pas l'information dont ils ont besoin

pour prendre une décision éclairée. C'est contraire à nos lois et à nos croyances, et nous ne les soutenons pas.

Ces professionnels de la santé ont essayé de se lever et de soutenir leur pays. Nous nous levons maintenant et les soutenons. Ils doivent être autorisés à partager leurs informations publiquement pour maintenir la confiance des gens dans le gouvernement. Si les gens croient que le gouvernement continue de censurer les experts, le pays tombera dans l'instabilité. C'est courant dans le monde entier dans les pays dont les gouvernements tyranniques captent les informations de leur peuple.

DISCRIMINATION

Nous nous opposons fermement à la discrimination qui a déjà commencé à créer la ségrégation dans notre pays. Il a divisé des familles, mis fin à des amitiés, déchiré des conjoints et est entré dans le milieu de travail de la GRC. Nous croyons que le message actuel diffusé par nos gouvernements provincial et fédéral encourage la création d'un groupe interne appelé « vacciné » et d'un groupe externe appelé « non vacciné ». Pire encore, le groupe externe a été étiqueté « Anti-vaxxers », un terme utilisé hors contexte de manière négative et péjorative. Les messages de nos gouvernements provoquent la déshumanisation du groupe des « non vaccinés ». En déshumanisant l'exo-groupe, une institution crée une plus grande division entre eux et l'engroupe. 28

Les services de police de tout le Canada sont fiers de leurs efforts pour embaucher des agents représentatifs des collectivités qu'ils desservent. Cela permet aux membres de la communauté d'établir des relations avec leurs agents et de les considérer comme faisant partie de la communauté. Nous sommes des représentants de nos collectivités au sein de la GRC et des représentants de la GRC dans nos collectivités. Le fait d'avoir une force de police composée uniquement de personnes « vaccinées » tout en servant des collectivités composées de personnes « non vaccinées » éliminera certaines des similitudes que les membres de la GRC partagent avec leurs collectivités. Cela créera un plus grand sentiment de « nous contre eux » entre les collectivités et la police, ce qui contredit le modèle de police communautaire que la GRC s'efforce d'atteindre depuis des décennies. Nous prévoyons qu'à moins que cela ne soit corrigé rapidement, cela continuera d'accroître le fossé dans notre pays.

Déshumaniser les individus est un défi. Il est plus facile d'attacher une étiquette et une stigmatisation à un groupe. De cette façon, n'importe qui ou quoi que ce soit qui vient du groupe peut être radié 28 . Le terme « Anti-vaxxer » est actuellement utilisé pour mal étiqueter et regrouper les personnes dans une catégorie afin de leur enlever leur crédibilité. Cela a permis d'écrire et de dire des choses contre ce groupe qui seraient intolérables si elles étaient écrites ou dites à propos de tout autre groupe.

Le 26 août 2021, le Toronto Star a publié un article qui disait en gros caractères gras : « Je n'ai plus d'empathie pour ceux qui ne sont volontairement pas vaccinés. Laisse les mourir. Honnêtement, je m'en fiche s'ils meurent de COVID. Pas même un peu. Les patients non vaccinés ne méritent pas de lits en soins intensifs. À ce stade, qui s'en soucie. Collez les non vaccinés dans une tente à l'extérieur et soignez-les lorsque le personnel a le temps. 29,30 » Si « volontairement non vacciné » était remplacé par « noir », « gay » ou « volontairement musulman », cela aurait été qualifié de crime haineux. Comment alors pouvons-nous permettre que de telles choses soient dites à propos de personnes qui choisissent de ne pas recevoir

d'intervention médicale? Devrions-nous autoriser le même message pour ceux qui choisissent de ne pas se faire vacciner contre la grippe une saison?

L'audace de cette déclaration imprimée dans un grand journal montre à quel point il est acceptable dans notre société de traiter les gens comme une classe inférieure de citoyens. En tant que membres de la GRC, nous devons préserver la paix dans nos communautés et mettre un terme à cela.

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Cette pandémie a de plus en plus fait que les gens se sentent isolés de leurs amis, de leur famille et de leurs pairs. Les membres de la GRC font déjà face à des niveaux plus élevés de stress et de maladies mentales en raison de la nature de notre travail. Les membres touchés par le mandat de double vaccination ont fait face à un stress et à un isolement accrus alors qu'ils ont vu leur statut de citoyens et de membres réguliers commencer à diminuer. Il n'y a actuellement pas suffisamment de soutien pour ces membres, et il ne semble pas y avoir de plan pour fournir un soutien adéquat.

La récente mise à jour de la vaccination a laissé certaines personnes plus isolées que jamais. Dans des moments comme celui-ci, les gens ont besoin du soutien d'une communauté, et nos membres ne sont pas différents. Nous craignons qu'il y ait plus de membres qui ont peur de parler de ces récentes mises à jour par peur d'être ciblés. De nombreux membres peuvent essayer de s'en sortir seuls, ou pire, souffrir en silence. Nous vous demandons d'essayer de tendre la main, en partenariat avec la FPN, à tous les membres qui pourraient être affectés négativement par ces mandats et de leur faire savoir que leur employeur et les gouvernements les soutiennent.

Bien que la plupart des gens semblent avoir peu ou pas d'effets secondaires des injections de traitement COVID-19, un nombre anormal d'effets indésirables modérés à graves ont inclus la mort ³¹. Quelles garanties avons-nous que les injections ne provoqueront pas d'effets secondaires à court ou à long terme? Des études montrent que le stress et le sommeil peuvent jouer un rôle déterminant dans l'efficacité ou non d'un vaccin ^{32,33}. Assurez-vous que les membres de la GRC bénéficient d'un temps de repos approprié avant une injection? Quelles mesures la GRC prendra-t-elle pour s'assurer que les membres sont indemnisés pour les effets secondaires indésirables?

Nous pensons également que suffisamment de preuves ont été présentées pour se demander si les actions de nos gouvernements dans cette pandémie sont les plus appropriées. Cela cause des facteurs de stress moraux et éthiques pour certains membres, car ils ne croient plus que leur rôle de policiers reflète la démocratie que le Canada prétend être. La santé mentale et les niveaux de stress auront un impact sur la façon dont les membres interagissent avec le public.

PARALLÈLE DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

La GRC nous a appris l'importance et la gravité de la violence familiale. La violence domestique est centrée sur le pouvoir et le contrôle entre un agresseur et une victime. L'un des plus gros problèmes avec la violence domestique est qu'il y a souvent une escalade de la gravité des abus. Les membres de la GRC ont appris à reconnaître les signes qu'une personne est impliquée dans une relation abusive. Il existe différents types d'abus auxquels l'agresseur peut se livrer pour garder le contrôle sur sa victime : physique, financier et émotionnel.

La violence psychologique est assez complexe et comprendra souvent une variété de tactiques telles que l'éloignement social de la victime des amis et de la famille, le discrédit de la victime afin qu'elle ait de la difficulté à obtenir le soutien des autres, et faire croire à la victime que ses pensées et ses croyances sont fausses - à le point que la victime pense qu'ils doivent être fous. En ce qui concerne les finances, un agresseur retiendra de l'argent et des biens de la victime. Cela garantit que la victime ne peut pas survivre sans rester dans la relation abusive avec l'agresseur. Lorsqu'un agresseur sent qu'il perd le contrôle de sa victime, il est assez courant pour lui d'intensifier ses tactiques pour garder le contrôle.

Le gouvernement fédéral affiche actuellement plusieurs de ces traits avec ses propres employés, y compris la GRC 34 .

Commissaire Lucki, nous comprenons que votre poste est nommé, et nous craignons que vous aussi ne soyez soumis à une relation similaire avec le Premier ministre. Bien que vous, en tant que notre gendarme supérieur, deviez être impartial, vous pourriez être contraint de soutenir certaines de ces actions par contrainte. Nous vous demandons de faire ce que nous demandons à nos victimes de violence domestique - de prendre position contre l'agresseur. Ce pays a besoin de personnes fortes et solidaires en position d'autorité. Veuillez montrer aux Canadiens que la GRC restera impartiale à l'égard des programmes politiques et fidèle à la Charte et à notre Déclaration des droits.

INTÉRÊT PUBLIC

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur les problèmes de sécurité publique qui se poseront si ces mandats COVID-19 sont respectés.

Pierre Elliot Trudeau a dit un jour : « Il n'y a pas de place pour l'État dans les chambres à coucher de la nation. 35 « Comment se fait-il que notre gouvernement fédéral affirme maintenant qu'il sera obligatoire pour les employés travaillant à domicile de recevoir les injections de traitement COVID-19 ? 36

Indépendamment de leur statut vaccinal, certains membres de la GRC estiment que les mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux sont trop extrêmes et n'ont pas le meilleur intérêt des citoyens canadiens. Forcer ces mandats fera perdre confiance à plusieurs agents de la GRC dans l'engagement du gouvernement fédéral envers la Charte. Ces agents de la GRC ne participeront pas à des actions qui, selon eux, contredisent leur morale, leur éthique et les lois canadiennes. Ces agents de la GRC croient qu'il est de leur responsabilité de contester le gouvernement fédéral devant les tribunaux si nécessaire.

La GRC, qui manque déjà de personnel, aura des lacunes supplémentaires à combler partout au pays lorsque ces membres ne travailleront pas. Les communautés auront perdu des agents en bonne santé et expérimentés, entraînant une diminution des ressources disponibles. Il y aura également une augmentation des dépenses des contribuables à mesure que le gouvernement fédéral tentera de combler ces lacunes. Le manque de personnel aura un effet d'entraînement, ce qui fera que moins d'organismes de la GRC seront disponibles pour recruter, évaluer et effectuer des vérifications adéquates des antécédents des cadets potentiels.

Notre expérience dans l'application de la loi et en tant qu'enquêteurs nous a permis de constater à quel point il est crucial que les professionnels soient autorisés à s'exprimer ouvertement et publiquement. Sans inclure leurs informations dans les discussions, nous pensons que les citoyens du Canada (y compris les membres de la GRC) ne reçoivent pas les informations dont ils ont besoin pour prendre une décision éclairée. C'est contraire à nos lois et à nos croyances, et nous ne les soutenons pas.

Nous voulons réitérer un point énoncé plus tôt dans cette lettre, donc on s'en souvient. Si les gens croient que le gouvernement continue de censurer les experts, le pays tombera dans l'instabilité. Nous sommes des experts en matière d'application de la loi et d'enquêtes. Nous perdons confiance dans les motivations de notre gouvernement et nous ne participerons pas volontairement à des actions contre des personnes dont les droits et libertés garantis par la Charte sont violés.

APPEL À L'ACTION

Commissaire Lucki, nous vous demandons de représenter la meilleure image de la GRC en restant fidèle à la Charte et à la Déclaration des droits et non à une personnalité publique en particulier. Notre travail en tant que gendarmes est de préserver la paix. Si nous continuons dans cette voie de ségrégation et de discrimination, nous risquons de répéter les erreurs du passé. La fracture dans notre société se penche rapidement vers un niveau de sécurité nationale. Nous vous demandons d'ouvrir une enquête pour vous assurer qu'aucun acte criminel n'a été commis dans la diffusion d'informations provenant des autorités sanitaires fédérales et provinciales ou de personnalités publiques en position de confiance. Nous vous demandons d'envoyer des enquêteurs pour recueillir les déclarations de professionnels de la santé (et d'autres témoins fiables) qui prétendent avoir été réduits au silence – mettant des vies en danger. Permettez-nous de rendre ces informations accessibles à tous afin que le public puisse les examiner et obtenir un consentement éclairé. En tant que force policière nationale du Canada, nous sommes uniques dans notre capacité à mener une enquête à grande échelle à l'échelle du pays, qui doit être transparente pour regagner la confiance dans le gouvernement.

Nous vous demandons également de contester la décision du gouvernement fédéral de renvoyer les gendarmes chez eux sans salaire pour les décisions qu'ils ont prises sur des croyances protégées par les lois canadiennes. Ni la GRC, ni les collectivités qu'elle dessert, ne peuvent supporter la perte d'agents de police expérimentés.

Nous attendons votre réponse et votre plan d'action.

Respectueusement,

Gendarmes pour la liberté

Source (version originale anglaise) : <https://mounties4freedom.ca/>

Source (traduction en français) : http://bengarno.over-blog.com/2021/10/lettre-ouverte-de-membres-de-la-grc.html?fbclid=IwAR14y0kWfN_8ZrIXganPgw4-643AiFagIcfPRKnVIQeZXKm_91COUDLOG_M